

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/527
27 août 1947
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETTRE ADRESSEE LE 27 AOUT 1947, PAR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION D'ENQUETE SUR LES INCIDENTS SURVENUS LE LONG
DE LA FRONTIERE GRECQUE, AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SE-
CURITE, TRANSMETTANT UN TELEGRAMME DU PRESIDENT DU GROUPE
SUBSIDIAIRE

Le 27 août 1947

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour communication aux membres
du Conseil de sécurité, un télégramme du Président du Groupe subsidiaire.
Ce télégramme, reçu le 27 août 1947, a trait à l'enquête sur des incidents
qui auraient eu lieu à la frontière gréco-yougoslave.

Veillez agréer, etc.

André Wendelen
Président de la Commission

M. F. el-Khoury,
Président du Conseil de sécurité,
Lake Success.

COMMISSION D'ENQUETE SUR LES INCIDENTS SURVENUS LE LONG DE
LA FRONTIERE GRECQUE

TELEGRAMME DU PRESIDENT DU GROUPE SUBSIDIAIRE AU
PRESIDENT DE LA COMMISSION, RECU LE 27 AOUT 1947.

Le Groupe subsidiaire a décidé le 26 août de communiquer ce qui suit à la Commission des Balkans.

Rapport du Secrétaire du Groupe subsidiaire sur le messenger envoyé en mission à Djevdjelia le 23 août. En vertu d'une décision du Groupe subsidiaire, un messenger s'est rendu le 23 août au poste-frontière yougoslave de Djevdjelia, pour remettre un document concernant les deux incidents de Skra, à une autorité de service à ce poste, qui transmettrait ce document au Ministre des affaires étrangères de Yougoslavie. Le messenger a fait de sa mission le rapport suivant :

"Je me suis approché du poste-frontière yougoslave de Djevdjelia le 23 août à 11 h. 30. J'ai justifié de mon identité et ai expliqué à l'officier yougoslave de service que j'étais chargé par le Groupe subsidiaire de remettre des documents à transmettre au Ministre yougoslave des affaires étrangères. L'officier a déclaré que ses ordres étaient de ne pas recevoir de documents. Quand je lui ai demandé si je pouvais me rendre à Belgrade en personne pour porter les documents, il a répondu qu'il lui fallait consulter ses supérieurs, puisque je n'avais pas de visa yougoslave. A 12 h. 30, il m'a annoncé qu'il avait reçu l'ordre de ne pas me laisser franchir la frontière puisque je n'avais pas de visa valide. Je lui ai demandé alors s'il me serait possible d'obtenir une attestation écrite des ordres qu'il avait reçus. Après un nouvel entretien avec ses supérieurs, il a déclaré n'être pas qualifié pour ce faire. A mes autres questions, il a répondu

n'être pas qualifié pour confirmer par écrit que je m'étais approché le 23 août du poste-frontière yougoslave de Djevdjelia. Jugeant que toute autre tentative de remettre les documents serait vaine, j'ai quitté le poste-frontière à 14 h. 45. Le nom de l'officier était, je m'en suis assuré, Nikolaos Pétrouf, lieutenant."

Réserve formulée par la délégation polonaise :

"La délégation polonaise n'a pas participé à l'envoi de ce rapport, parce que, étant opposée à l'établissement de contacts directs avec le Gouvernement yougoslave, elle avait demandé que l'on priât la Commission principale d'envoyer des instructions ; pour cette raison, elle décline toute responsabilité des événements qui ont résulté de la procédure adoptée par la majorité du Groupe subsidiaire."

Réserve formulée par la délégation de l'URSS :

"La délégation de l'URSS s'est opposée à l'envoi du présent rapport, voyant en lui un nouvel exemple de la tendance à donner, des relations véritables entre le Groupe subsidiaire et le Gouvernement yougoslave, une impression fautive. A son avis, le rapport ne fait pas ressortir que les ordres reçus par l'officier avaient trait aux documents en général et non aux documents du Groupe subsidiaire. De plus, elle considère que le Gouvernement yougoslave n'est pas tenu d'exécuter les ordres du Groupe subsidiaire qui indique la date d'arrivée du messenger à la frontière, mais ne demande même pas si le Gouvernement yougoslave est disposé à le recevoir."

Wang Kechin
Président du
Groupe subsidiaire.

